Unapei Alpes Provence

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Déclarée à la préfecture des BOUCHES-DU- RHONE (13) le 4 avril 1958
Sous le numéro W133004513
Dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 14 et 15 avril 1958
Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique
Siège social : 26, rue Elzéard ROUGIER, 13004 MARSEILLE

PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 30 JUIN 2022

OUVERTURE DES DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'an deux mille vingt eux, le trente juin, à Marseille, les Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence se sont tenues à partir de 14h, au World Trade Center à Marseille, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

Afin de faciliter la venue des adhérents des territoires plus éloignés, un transport collectif a été mis à disposition.

Les adhérents pouvaient suivre en direct cette assemblée générale à distance, sans possibilité d'intervenir ni de voter. Cette facilité n'a malheureusement intéressé que quatre adhérents.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.
Mme Odile Lieutaud préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association.
M. Simonet Jacques est Secrétaire de séance.
Le Bureau de l'Assemblée est le Bureau de l'Association.

La Société civile professionnelle Huissiers de Justice Associés sise 2 A Rue de Rome a été sollicitée, afin de garantir la régularité et le bon déroulement de l'Assemblée générale.

Assiste également à la séance la Commissaire aux comptes titulaire de l'Association, la société KPMG représentée par Mme Joelle Bouchard.

Tous les documents sont disponibles sur :
https://www.unapei-ap.fr/retour-sur-lassemblee-generale-du-30-juin-2022/

La séance commence par un hommage à Marcelle VIGOUROUX, décédée le 4 mai dernier, présidente de la Chrysalide Marseille pendant 23 ans, de 1977 à 2000.

La Présidente rappelle le programme et les modalités de vote, avant de présenter le Rapport Moral de l'association.
« Depuis la fusion, il y a plus de 3 ans maintenant, nous avons travaillé à unifier nos pratiques professionnelles, notre vie associatives et surtout nos accompagnements, tout en tenant comptes des histoires de chacun. Cadre de vie, scolarisation, sport, loisir, travail adapté, tous ces axes de la vie des personnes accompagnées sont améliorés, par, pour et avec elles, dans une logique d'autodétermination. Vous pouvez être fiers des professionnels et des bénévoles, qui travaillent dans ce sens et font vivre l'association. Par votre approbation de ce bilan, vous exprimez votre soutien au Conseil d'Administration pour le travail réalisé en votre nom à tous et lui donnez quitus »

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h40.

La Présidente tient à disposition de l'Assemblée le projet de modification des Statuts qui a été envoyé aux membres adhérents et qui sera examiné et voté.
Elle informe que toutes les personnes à jour de leur cotisation 2022 et qui ont émargé peuvent voter.
Sur proposition du CA, les statuts peuvent être modifiés par un vote à la majorité des 2/3 des membres de l'AGE, les pouvoirs sont compris, cette majorité doit regrouper au moins un dixième des adhérents.
Le nombre d'adhérents enregistré à ce jour est de 567. A l'ouverture de la séance, il est constaté que les membres présents ou représentés sont au nombre de 144 (48 présents et 66 pouvoirs). Le quorum est donc respecté.

Propositions de modifications des Statuts
Les Statuts forment le socle juridique de l'association et leur actualisation au regard de son évolution et de l'expérience est fondamental.
Le Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2022 a décidé à la majorité de 15 pour (3 contres), de proposer notamment les modifications suivantes :

- Reprise des valeurs du Projet Associatif, respect, tolérance et solidarité et attitude de bienveillance qui fondent l'éthique associative et deviennent statutaires. Leur non-respect entraine l'exclusion de l'association.
- Suppression des membres bienfaiteurs et possibilité de décerner le titre de membre d'honneur pour service exceptionnel à l'association
- Elargissement des raisons de la radiation d'un adhérent pour manque de respect, de tolérance et de solidarité, et une attitude de bienveillance, qui sont les valeurs de l'association, mais également pour tout acte ou comportement susceptible de porter atteinte aux intérêts et à l'image de l'association ou ses représentants.
- Transfert vers le Règlement intérieur de l'organisation des Collèges territoriaux
- Transfert vers le Règlement intérieur de l'organisation des Conseils de Territoire : le Comité exécutif des territoire disparait, ainsi que le budget territorial. Les attributions du vice-président sont plus conformes à la réalité : il assiste le président dans la représentation de l'association sur le territoire, et sur délégation, la représente. Il est le lien qui informe le CA de la vie locale et organise la vie du territoire.
- Suppression de la cooptation de candidat car tous les postes n'ont plus à être pourvus.
- Doublement du pourcentage pour demander le vote à scrutin secret.
- Modifications dans la composition du Bureau, majorité nécessaire pour inclure des membres adjoints Le Conseil de territoire propose le candidat Vice-présidente au Bureau. Il est élu et devient présidente du Conseil de territoire.
- Modification des conditions d'élection du Bureau, pas de candidature isolée, tout candidat au mandat de Président présente sa liste qui doit proposer à minima Président, Président adjoint, Trésorier et Secrétaire. Vote à bulletin secret s'il y a plusieurs listes et à main levée s'il n'y a qu'une seule liste.

L'Assemblé générale adopte les nouveaux Statuts à l'unanimité des votants. Les nouveaux Statuts entrent en vigueur immédiatement.

La séance est levée à 14h50 Marseille, le 30 juin 2022

Le Secrétaire **La Présidente**

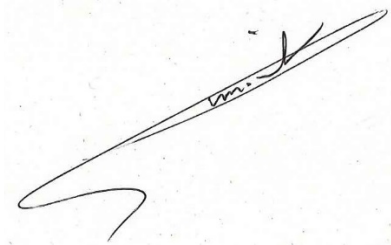

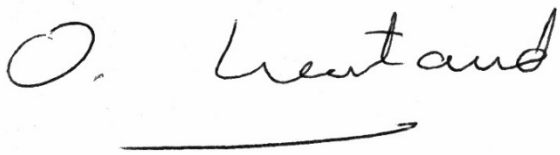

Jacques SIMONET **Odile LIEUTAUD**

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

La 4ième Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h55.
La Présidente tient à disposition les documents statutaires qui ont été envoyés aux adhérents et seront examinés et votés par cette AG.

- Règlement intérieur associatif
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021
- Rapport d'Activités 20201
- Rapport de Gestion 2021
- Rapports des Commissaires aux Comptes 2021
- Affectation des résultats 2021
- Rapport d'Orientations 2022
- Budget Prévisionnel 2022
- Election du Conseil d'Administration

La Présidente rappelle que le vote est à la majorité des votants, présents et représentés, sans condition de quorum. Les scrutateurs notent les résultats

- Adoption du Règlement Intérieur associatif

Le Conseil d'Administration propose un Règlement Intérieur modifié en cohérence avec les nouveaux Statuts.
Le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité et entre en vigueur immédiatement.

- Approbation du PV des Assemblées Générales de l'Unapei Alpes Provence 2021.

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions

- Rapport d'activités 2021

La Présidente présente un axe important des activités 2021 : l'autodétermination et le pouvoir d'agir
« Les administrateurs réfléchissent à de nouveaux modes d'accompagnement. Ils ont participé à deux séminaires sur l'autodétermination afin de soutenir l'édifice que construisent les professionnels. Nous voulons développer des accompagnements innovants qui visent notamment à favoriser le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.
Par exemple, en juin 202,1 les 9 travailleurs qui sont au foyer éclaté Le Chatelard peuvent choisir de vivre en couple, en colocation ou seul, dans des appartements répartis dans un quartier du nord de Gap. Ils ont des espaces de réunions à côté des bureaux des éducateurs qui passent les voir sur rendez-vous. Ce mode d'accompagnement va aussi être proposé prochainement à Tallard puis, en grand format à Marseille.
Autre exemple, les 3 administrateurs en situation de handicap élus au Conseil d'administration sont également accompagnés pour participer activement aux travaux de cette instance. Ils ont reçu une formation avec d'autres administrateurs, pour apprendre à s'écouter et à s'exprimer.
Enfin, l'association a recruté une chercheuse doctorante qui accompagne tous les acteurs de l'association pour développer leur connaissance et leurs réflexions sur leur capacité à être acteurs de leur vie. Elle conduit la démarche et la mise en œuvre de cette démarche vers l'autonomie, portée par les établissements et les bénévoles »

Le Directeur général présente deux autres axes : la reconnaissance des salariés et l'innovation.
« La reconnaissance des salariés est un sujet qui nous préoccupe depuis longtemps et qui fait l'actualité depuis maintenant un an avec les décisions gouvernementales portées par « le Ségur » et « le Laforcade».
Il y a un an, en juin 2021, j'étais invité au Sénat pour expliquer et défendre nos positions. Nous sommes intervenus auprès du syndicat employeur Nexem au niveau régional puis national. Pour faire suite, nous avons décidé de mener une démarche collective régionale. Le 26 octobre 2021, se tenait à notre initiative une conférence de presse qui réunissait 12 associations du secteur, représentant environ 7 000 salariés
En février 2022 a eu lieu la Conférence des métiers. Elle a débouché sur le Laforcade 2, élargissement des bénéficiaires de l'augmentation salariale. Mais nous ne voulons pas nous arrêter tant que tous les salariés ne seront pas reconnus, car ils sont tous importants. Nexem poursuit donc son plaidoyer, la direction a été reçue par l'Elysée, Matignon et le Ministère. La Convention collective 66 à laquelle sont soumis les salariés de notre association est en négociation. Nous espérons qu'elle aboutira.

L'innovation est un axe important du Projet Stratégique, qui favorise nos accompagnements innovants. Elle vise notamment à favoriser le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Plusieurs des actions du rapport d'activés 2021 s'y rapportent.
L'habitat partagé, ouvert, inclusif, avec plusieurs projets en cours de structuration et de mise en place dans le 05, dans le 13.
A Montolivet à Marseille, un projet d'habitat ouvert, avec un ensemble de 227 logements dont 46 T2 pour les résidents du foyer, 144 appartements destinés à de jeunes actifs gérés par Adoma et 37 qui seront mis en location par CDC habitat.
La souplesse des parcours avec le dispositif de répit porté par l'IME les Figuiers pour l'accueil de jeunes adultes sans accueil pérenne dans le 13, la transformation du Pôle Enfance (IME Les Oliviers et SESSAD) du 04 en Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif qui a pris la suite du dispositif Accueil pour tous de 2021 ou encore la passerelle entre l'IME Les Figuiers et l'ESAT Les Glycines pour des jeunes atteints de troubles du spectre autistique TSA, soutenue par un développement de l'apprentissage du langage adapté Makaton et bien sur l'évolution globale de nos foyers en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé.
Le travail avec le Dispositif Emploi Accompagné qui est devenu une plateforme cette année ou la marque commerciale ESATONIC qui a inauguré un politique de développement commercial et de conduite des entreprises adaptées. »

Le Rapport d'activités 2021 est adopté à l'unanimité.

- Rapport d'Orientations 2021

La Présidente rappelle que le RO est bâti à partir du Projet associatif 2019-2023 et donne un cap à notre action pour plusieurs années. « Depuis 2019, le Rapport d'Orientations reprend intégralement le Projet Associatif 2019-2023. Il se termine donc en fin d'année prochaine. Au fil de ces 5 années, nous avons pu réaliser nombre de nos projets, atteindre plusieurs de nos objectifs et le bilan est positif. Nous allons constituer un groupe de travail, composé d'administrateurs et de professionnels, pour élaborer le prochain Projet Associatif, sur la base de ce bilan. Le Projet Stratégique, qui a été adopté par les Administrateurs, est la déclinaison opérationnelle par la Direction générale et les professionnels, de ce Projet Associatif, avec des orientations et des priorités cohérentes et ajustées à l'évolution de la société ».

Le Directeur Général présente succinctement le Projet Stratégique, qui est la mise en œuvre et le développement du Projet Associatif, qui fixe pour l'association d'être un acteur associatif incontournable, exemplaire et performant, pour une inclusion accompagnée des personnes vulnérables, avec 3 orientations pour assurer la Responsabilité Sociétale de l'entreprise: favoriser une offre de prestations et de services globale et territorialisée, être un employeur responsable et renforcer la performance globale de l'association.

Le Rapport d'Orientations 2021 est adopté à l'unanimité

- Rapport de Gestion 2021

Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier, présente les documents financiers. Les comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'association le 25 avril 2022. L'exercice couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.Le bilan de l'exercice, clos le 31 décembre 2021, présente un total de 166 002 520 €. Le compte de Résultat de l'exercice dégage un excèdent de 790 468 €. Au 31/12/2021, les Fonds Associatifs et les Réserves s'élèvent à 81 239K€ soit 49% du total du bilan. Les produits de l'UNAPEI Alpes Provence sont de 106 343 K€. Les comptes de charges et produits inter-établissements ont été neutralisés à la clôture de l'exercice.

Le Rapport de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité

- Rapport des Commissaires aux Comptes 2021

La Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG donne lecture du rapport sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions règlementées. Tous les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Les conventions réglementées faisant l'objet d'une information dans le rapport spécial sont énoncées.

- Affectation des résultats 2020

Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier présente l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice.

AFFECTATION	**MONTANT**
Réserve d'investissements	1 106 439
Réserve de compensation des charges d'amortissements	1 250 163
Réserve de compensation des charges d'exploitation	-1 428 192
Report à nouveau	392 629
Réserve de mesures d'exploitation	422 944
Autres réserves	-286 794
TOTAL AFFECTATION	**1 457 189**

L'affectation des résultats 2021 est adoptée à l'unanimité

- Budget Prévisionnel 2022

Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier, présente le budget prévisionnel 2022 qui s'élève à 107 406 K€ soit une progression de 1.19% par rapport au budget accordé en 2021. Il a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, et aux objectifs des projets des établissements et services de l'Association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

Le Budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité

La Présidente remercie le trésorier M. Jean-Luc Marchal, le trésorier adjoint M. Sylvain Stordeur, les membres de la Commission Finances, le Directeur Général M. Jean-Yves Lefranc, le Directeur général adjoint, Monsieur Pascal Gignoux, le Directeur Financier, M. Demba Sow, la Directrice des Ressources Humaines, Madame Thérèse Bony et le Directeur de la sécurité, de l'hygiène et du patrimoine, ainsi que les directrices et directeurs de Complexes et leurs équipes, pour le travail considérable réalisé dans la gestion de l'association.

- Election du Conseil d'Administration

La Présidente Odile Lieutaud présente le renouvellement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé de treize à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

- 7 administrateurs sortants souhaitent renouveler leur candidature.

Alain CORMERAIS, Laurent COULON, Micheline DERVYN, Sophiéne ESTADIEU, Joelle LAURO, Christine PORCHER, Geneviève PREVOLI

Le 7 candidats sortants sont réélus à l'unanimité.

- 2 adhérentes proposent leur candidature

Valérie DOL Collège 04 poste 23 et Micheline MAURIN Collège 13 poste 25

Les 2 nouvelles candidates sont élues à l'unanimité.

À la suite des départ (démission ou radiation) courant 2022, de 5 administrateurs, ANTONIUCCI Bernard, BLERY Christine, CHAROT Emmanuel, FELIX Christian et RABHI Maklouf, le Conseil d'Administration est désormais composé des 29 membres suivants :
ALLAL Elisabeth
ASTIER-GINOUVES Michelle
BEN DIANE Sarah
COQUET Martine
CORMERAIS Alain
COULON Laurent
DANIC Carole
DERVYN Micheline
DOL Valérie
DOMINGUEZ Florence
ESTADIEU Sophiéne
GEBELIN Monique
GIRAUD-HERAUD Odile
JARROSSON Marie
LAURO Joëlle
LIEUTAUD Odile
MALFATTO Maryse
MARCHAL Jean-Luc
MAURIN Micheline
MEISSIMILLY Jean
PORCHER Christine
PREVOLI Geneviève
RUIU Nathalie
STORDEUR Sylvain
TANESIE Christophe
TINETTI Françoise
VERHAEGEN Marie-Emmanuelle

Conclusions
« Mesdames Messieurs, chers parents et amis, cette assemblée générale est terminée, je vous remercie encore de votre effort pour y participer. Vous l'avez entendu, nous avons de nombreuses actions et de multiples projets pour faire avancer les droits, les conditions de vie, la cause des personnes en situation de handicap mental et de leurs proches. Notre association est forte et entreprenante. Votre engagement et votre confiance à nos côtés sont importants ».

L'Assemblée générale étant terminée et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.
Pour tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La séance est levée à 15h30 Marseille, le 30 juin 2022

Le Secrétaire **La Présidente**

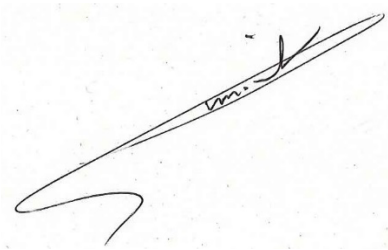

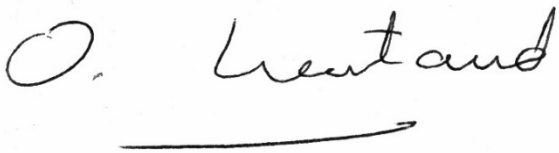

Jacques SIMONET **Odile LIEUTAUD**